

N° 340/2023

**VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)**

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 27 juin 2023

Le 27 juin 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 21 juin 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : 22

Nombre d'excusés : 6

Nombre d'absent : **1**

VOTES

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, LAKHDER Nadia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, DRIANO Christian, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame THIEBAULT Dominique

Monsieur MENNECIER Serge

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

Madame MONA Christiane

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Madame BESANÇON Colette

pouvoir à Monsieur DALON Olivier

pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Madame NUNHOLD Jacinthe

Etaient absents :

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

OBJET

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CESSION PAR NEOLIA
DE 2 PAVILLONS SITUÉS 14 ET 16 RUE JEAN CHARCOT**

La convocation du conseil a été faite le 21 juin 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 29 juin 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION n° 340/2023

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la cession par Neolia de 2 pavillons situés 14 et 16 rue Jean Charcot

Le rapporteur :

Dans le cadre de son plan de stratégie patrimoniale, NEOLIA envisage de procéder à la vente des 8 pavillons situés 2 à 16 rue Jean Charcot à Grand-Charmont.

Les 6 pavillons situés 2, 4, 6, 8, 10 et 12 rue Jean Charcot font partie du plan de mise en vente de la CUS (convention d'utilité sociale) de NEOLIA, et à ce titre, il n'y a donc pas lieu de solliciter les accords d'état pour procéder à leur vente.

Les 2 pavillons situés 14 et 16 rue Jean Charcot ne sont, quant à eux, pas intégrés au plan de vente de la CUS. En conséquence, NEOLIA est donc tenu de solliciter les accords d'état ad hoc, conformément à l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

De plus, conformément à l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'avis du Conseil Municipal de Grand-Charmont est sollicité sur ce dossier, en sa qualité de commune d'implantation et en tant que garant des prêts souscrits par NEOLIA dans le cadre de cette opération.

Le présent dossier ne porte donc que sur les 2 pavillons suivants :

- N° 383010 situé 14 rue Jean Charcot à Grand-Charmont ;

- N° 383009 situé 16 rue Jean Charcot à Grand-Charmont.

Chaque pavillon, dont la construction date de 1998, dispose d'un mode de chauffage individuel, d'un garage et d'un jardin privatif.

Les logements ont été conventionnés sous le n° 25 2 12 1996 77 948 129 en date du 1^{er} juillet 1996, et ont bénéficié d'un financement PLA.

La grille des prix de vente est la suivante :

Module	Type	Surface habitable	DPE	N°	Rue	Bâtiment	Prix de vente proposés	
							De	A
Logement n° 383009 Garage n° 774009	T5	99 m2	D	16	Jean Charcot	B	130 500 €	152 500 €
Logement n° 383010 Garage n° 774010	T5	99 m2	D	14	Jean Charcot	B1	130 500 €	152 500 €

Les prix de vente proposés par NEOLIA aux occupants se situent dans la fourchette basse.

DÉLIBÉRATION n° 340/2023 (SUITE)

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la cession par Neolia de 2 pavillons situés 14 et 16 rue Jean Charcot

Cette démarche est conduite par NEOLIA avec le souci de sécuriser les candidats à l'accession par :

- un partenariat étroit avec le service de conseil en financement et accession d'Action logement, spécialisé en conseil en financement, afin d'établir un plan le plus complet possible. Ainsi, avec ce concours, NEOLIA assure une lecture objective au client de la faisabilité de son projet, et surtout de sa pérennité dans le temps ;
- l'existence d'une garantie de rachat et de relogement par NEOLIA, en cas de difficultés qui pourraient survenir à la suite d'un accident de la vie (perte d'emploi, décès, ...). Ainsi les actes de vente de NEOLIA prévoient un article spécifique visant cette clause de la sécurisation du projet.

Vu l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires du Doubs en date du 24 mai 2023, reçu en Mairie de Grand-Charmont le 30 mai 2023, et invitant le conseil municipal de Grand-Charmont à émettre un avis sur la cession par NEOLIA des 2 pavillons situés 14 et 16 rue Jean Charcot à Grand-Charmont, en sa qualité de commune d'implantation et en tant que garant des prêts souscrits par NEOLIA dans le cadre de cette opération ;

Vu le dossier de présentation et d'information transmis par NEOLIA concernant ce projet de cession ;

Considérant que ce projet de cession n'appelle pas de remarques particulières de la part de la Ville de Grand-Charmont ;

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **rend un avis favorable au projet de cession par NEOLIA des 2 pavillons situés 14 et 16 rue Jean Charcot à Grand-Charmont.**

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

